

# Journal du Lot

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi.

10 fr. par AN

HORS DU DÉPARTEMENT : 12 francs par an.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction et Administration  
CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS  
A. GOUESLANT, Directeur.

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 34, et Place de la Bourse, n° 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

PUBLICITÉ  
ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.  
RÉCLAMES — ..... 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout département est facultative dans le Journal du Lot.

## LES DÉBUTS DE GALLIFFET

M. de Galliffet, qu'on ne saurait qualifier comme Billot, de général de tribune, ou comme Roget, de général de prétoire, a fait, mardi, son double début d'orateur et d'homme politique.

Il a apporté dans cette fonction nouvelle des qualités de fermeté, de concision et, ajoutons, de cranerie, dont on ne peut pas ne pas être frappé.

Il a dit ce qu'il fallait et comme il le fallait. Pas de phrases, des faits. Un exposé très simple de ses raisons d'agir, et une revendication énergique de sa responsabilité personnelle. Le discours d'un homme qui parle pour dire quelque chose, mais qui aimerait autant ne pas parler.

Pas maladroit, au surplus, celui que ses amis d'hier nomment aujourd'hui assassin et calotin ! Sa réponse aux interpellateurs n'a pas engagé d'un pouce le cabinet ; par contre, il a nettement exécuté le général de Négrier, dont l'attitude indisciplinée fut d'une gravité qu'on ne saurait plus méconnaître, et il a fort malicieusement montré ce qu'il faut penser de la hauteur de caractère du général Zurlindin, refusant publiquement le poste qu'il sollicitait en dessous.

« L'armée ne doit pas parler ! » C'est cette vérité qui domine la riposte du ministre de la guerre, aux affirmations singulièrement incohérentes et osées de M. Lasies, soutenant que contre le régime actuel « l'insurrection de l'armée est le plus sacré des devoirs. » M. Lasies a bien fait de quitter l'épée car s'il avait continué à la porter, possédant de telles idées, il risquait fort de passer devant un conseil de guerre.

Mais ce qu'il y a de curieux, dans cette première séance de la Chambre, a été le phénomène d'illogisme qui s'est produit. M. de Galliffet, *Chrétien et autoritaire*, — c'est lui-même qui l'a dit, — a été hué par les catholiques et par les césariens. Il a eu contre lui M. Baudry d'Asson, M. Lasies, M. de Grandmaison. Les très modérés du groupe Méline, les nationalistes du groupe Déroutède, les monarchistes purs et irréducibles, lui ont fait honte d'avoir réprimé la Commune, — répression qui s'est faite à leur profit !

Et, en regard, les révolutionnaires, les athées, les communards, comme Coutant et Vaillant, l'applaudissaient à tout rompre et pour un peu l'auraient serré contre leur poitrine.

Tel était le spectacle, assurément imprévu il y a seulement deux ans, qui nous fut donné. A quoi tient ce renversement des idées ? A l'œuvre criminelle accomplie par le ministère Méline. Les républicains avec une admirable abnégation ont oublié leurs justes rancunes de la veille pour ne penser qu'à la République si dangereusement menacée par les actes coupables de Méline et de ses amis.

Il n'y a eu jeudi à la Chambre que deux groupes ; d'un côté ceux qui veulent étrangler la *Guesse*, de l'autre ceux qui, faisant abstraction de leurs sentiments personnels, ont donné leur confiance à un ministère de défense républicaine sans tenir compte des personnalités composant ce ministère.

Et maintenant que le ministère a remporté une victoire éclatante, maintenant que nos adversaires doivent abandonner tout espoir de renverser le gouvernement, souhaitons que nos députés se mettent sérieusement à la besogne pour le plus grand bien du pays.

C. R.

## LA HAUTE COUR

Audience du 16 novembre 1899

Un bon point à nos sénateurs ; pas de nouvelle absence à cette audience, qui s'ouvre par l'audition de MM. Cailly et Brunet, lesquels se plaignent de partager leur cellule avec un autre détenu.

L'interrogatoire commence aussitôt après. C'est M. Buffet, l'homme de confiance du duc d'Orléans.

M. Buffet prononce une véritable plaidoirie qui a littéralement assommé les juges, et dans laquelle il essaie de démontrer qu'il n'y a jamais eu entente entre les accusés, et que seul il a tout fait, organisation administrative de la France sous le Roy, correspondance, télégrammes. Il ne veut pas avoir de complices.

Il affirme n'avoir jamais fait partie de l'Association de la Jeunesse royaliste, qui, dit-il, est absolument indépendante du duc d'Orléans ; il n'a jamais eu envie de s'entendre avec M. Déroutède.

Le président pose à M. Buffet plusieurs questions au sujet des manifestations royalistes et de certaines correspondances adressées au duc d'Orléans telles que celle-ci, le 26 octobre : « Rapprochez-vous de la frontière, c'est nécessaire. » M. Buffet répond qu'il s'est toujours tenu à l'écart des manifestations.

A propos de la convocation des Liges royaliste antisémite, de la Jeunesse antisémite, le jour de l'élection de Loubet, il prétend n'avoir pas eu connaissance de cette convocation. M. Buffet nie également avoir été averti du don des 200.000 francs faits au duc d'Orléans par deux dames royalistes.

Il ignorait, dit-il, encore le départ de certains royalistes à la frontière belge pour aller chercher des ballots de photographies du duc.

L'interrogatoire de M. Buffet est fini ; on passe à celui de MM. Chevilly et de Fréchencourt. Rien de bien important à signaler ; tous deux se bornent à dire qu'ils n'ont jamais connu Déroutède.

Pour la fin de la séance, Guérin se permet quelques plaisanteries toujours du bon goût de la Villette.

La séance est levée.

Septième audience du 17 novembre 1899

La Cour rejette les conclusions de Jules Guérin qui demandait la restitution des objets saisis au fort Chabrol.

L'interrogatoire des prévenus est continué. On entend M. Godefroy qui reconnaît bien vouloir « le renversement de l'état de choses actuel » mais qui ne veut pas avoir participé au complot.

Il reconnaît toutefois avoir distribué des portraits du Roy, mais affirme n'avoir jamais fait partie de la ligue antisémite.

M. de Sabran-Pontevès est ensuite interrogé.

Il en profite pour faire une déclaration qui provoque à maintes reprises l'hilarité de l'auditoire. Il se plaint qu'on ne lui ait pas remis une lettre du duc d'Orléans, à laquelle la duchesse d'Orléans, avait « daigné ajouter un mot. »

Il raconte pour la six ou septième fois son arrestation à Cauterets. Il déclare n'avoir jamais fait partie d'aucune ligue, mais reconnaît avoir dit au duc d'Orléans, en présentant les bouchers de la Villette : « Monseigneur, nous sommes tous prêts à marcher. »

Après une suspension d'audience, de demi-heure, MM. Barillier et Ballière posent des conclusions demandant acte de ce que M. Mouquin, témoin, a été présent à une partie de l'audience.

M<sup>e</sup> Horubostel, soutient ces conclusions. Le président passe à l'interrogatoire de M. de Baumont qui raconte la façon dont il a été arrêté, adresse un souvenir affectueux à « sa vaillante et chère femme » et dit qu'il est journaliste, à la suite de revers de fortune !

M. de Baumont, qui est porté sur la liste des préfets du duc, quand celui-ci sera roi, déclare n'avoir jamais vu Déroutède qu'en prison.

C'est au tour de M. de Ramel. M. de Ramel déclare avoir eu des relations avec MM. Buffet et Godefroy, et le duc d'Orléans, repousse toute solidarité politique avec M. Déroutède qu'il admire mais simplement comme « poète » ?

Il donne quelques explications au sujet de certaine lettre contenant des « instructions secrètes », trouvée chez M. Buffet.

A propos des 200.000 francs qu'une dame devait lui verser, M. de Ramel soutient que c'était dans le but de fonder un grand quotidien royaliste à un sou.

Il demande qu'on le juge loyalement comme lui a toujours combattu.

La séance est levée à 7 heures 15.

## CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du 16 novembre 1899

La séance s'ouvre à 2 heures : M. l'abbé Gayraud a la parole pour développer son interpellation sur la façon du gouvernement de traiter différemment les associations maçonniques et les associations religieuses ? Il demande la liberté pour les uns comme pour les autres. Et pendant longtemps M. l'abbé Gayraud essaye de protester que les francs-maçons sont des sectaires et combat le « stage de 3 ans dans une école de l'Etat à tous ceux qui postulerait pour des fonctions publiques. »

Le lieutenant-colonel Guérin prend la parole pour innocenter le général de Négrier. Il regrette la mesure prise par le ministre de la guerre contre « ce grand officier. »

M. Galliffet répond que la lettre du général de Négrier est hostile au gouvernement et pour convaincre la Chambre, il lit une lettre récente de ce général au ministre, dans laquelle de Négrier « proclame qu'il avait le droit et le devoir de donner des conseils à ses subordonnés sur leur attitude envers le gouvernement, ce dont le gouvernement aurait dû l'en remercier, au lieu de l'en punir. »

Et aux vociférations de la droite, M. de Galliffet s'écrie en riant « Si vous le voulez, je suis prêt à remettre mon portefeuille au général Négrier. »

M. Lasies fait quelque bruit à la tribune, d'où il est remplacé par M. Motte qui reproche à M. Waldeck-Rousseau son alliance avec les socialistes.

Le président du conseil prend la parole et dans un magnifique discours, il montre le but de sa politique à laquelle, dit-il, s'est associé M. Millerand « pour travailler à la sauvegarde de la forme républicaine, pour lutter contre la brutale résurrection des entreprises des anciens partis contre la république, car la conspiration était partout. »

Les déclarations de M. Waldeck-Rousseau, sont accueillies par de vifs applaudissements, que M. Méline, qui monte à la tribune n'arrêtera pas. Car, c'est au milieu des huées des gauches, que l'ancien président du conseil, prononce une diatribe passionnée de son cœur et de basse jalousie contre le ministre actuel, dont il ne veut pas, lui brave et ferme républicain, — « soutenir la politique néfaste. »

M. Doumergue fait appel en faveur du gouvernement qu'il soutiendra.

M. Méline fait entendre quelques paroles et la clôture est prononcée.

Plusieurs ordres du jour sont présentés : Le gouvernement accepte celui de M. Merlou avec l'addition de M. Walter, ainsi conçue : La Chambre approuvant les actes de défense républicaine du gouvernement, passe à l'ordre du jour.

Ce texte, mis aux voix, est adopté par 340 voix contre 215 sur 555 votants. (Vifs applaudissements. Cris : « Vive la République ! »)

M. Waldeck-Rousseau remercie la Chambre de la proposition d'affichage de son discours — affichage, dit-il, inutile.

M. de Cassagnac reprend cette proposition à son compte, pour que les 36.000 communes de France puissent mieux apprécier le cynisme des déclarations du président du conseil.

Cette proposition est repoussée à une forte majorité au milieu des rires.

Prochaine séance lundi pour la discussion du budget.

Et la séance est levée à 6 h. 55.

## Au Transvaal

Des nouvelles du Transvaal annoncent que les Boers ont remporté quelques succès. Il paraîtrait qu'un train blindé aurait été pris par eux et que 100 soldats anglais seraient dans leurs mains.

En outre, les troupes anglaises enfermées dans Ladysmith seraient de plus en plus bloquées, et que leur reddition est prochaine. On dit même, qu'à l'heure actuelle, Ladysmith serait aux mains des Boers. Cette information de source anglaise, proviendrait de l'entourage de lord Cromer.

Quelle importance faut-il y ajouter ? D'autre part, les Boers, dit-on, auraient été « écrasés », et le général Joubert tué.

Si ces nouvelles sont exactes, il est bien extraordinaire que le Ward-office n'ait pas encore fêté cette victoire. D'habitude il n'est pas si modeste.

Toutefois, les armements continuent : l'Angleterre prépare de nouveaux renforts.

## INFORMATIONS

### La Défense de la Corse

Parmi les projets de loi présentés à la Chambre par le ministre de la guerre, il s'en trouve un qui tend à la création d'un nouveau régiment d'infanterie. Le 164<sup>e</sup> serait, paraît-il, particulièrement destiné à tenir garnison en Corse, les troupes préposées à la défense de cette île n'étant pas suffisantes pour satisfaire au rôle qui leur serait assigné.

### Les frais d'un procès

Le capitaine Dreyfus vient de recevoir à Carpentras la feuille d'avertissement pour payer les frais de son procès.

Ces frais s'élèvent à la jolie somme de 20.847 fr. 32.

En voici le détail :  
Frais de justice, taxe des témoins, experts, et interprètes entendus..... 20.823 07  
Coût du jugement du conseil de guerre..... 12 »  
Coût de la décision du conseil de révision pour l'acceptation du désistement..... 12 »  
Timbre..... » 25  
Total..... 20.847 32

Chaque général en activité de service et témoins dans l'affaire, aurait reçu environ 800 fr.

C'est gentil en comparaison des cent sous que l'on donne aux « vulgaires » témoins !

**La Statue de Lesseps**

L'inauguration de la statue de Ferdinand de Lesseps a eu lieu par un temps splendide en présence de toutes les autorités internationales et d'une assistance de plus de cinq mille personnes. Des discours ont été prononcés par le khédive, le prince d'Arenberg, M. de Vogüé et M. Charles de Lesseps. De nombreux vaisseaux de guerre et de commerce se trouvaient à l'entrée du canal.

**Tué par son Anc**

**Eleurance (Gers.)** — Un propriétaire, M. Espiau dit Tabac, âgé de 62 ans, habitant rue Marsolan, était, depuis longtemps déjà possesseur d'un âne. Dans l'après-midi de mercredi M. Espiau s'étant rendu à une vigne, située au quartier de Bellegrade, son âne se jeta sur lui à l'improviste; le renversa et, des pieds et des dents, le piétina et le mordit si cruellement que le malheureux resta mourant sur le sol. Des passants, ayant entendu des cris, se dirigèrent vers la vigne et trouvèrent M. Espiau évanoui. La famille, prévenue, le fit transporter à son domicile, mais il mourut pendant le trajet.

**CHRONIQUE LOCALE**

**Le vote de nos députés**

Dans le vote de l'ordre du jour de MM. Merlou, de la Porte et Walter, adopté par 340 voix contre 215, les voix de nos députés se sont réparties ainsi.

MM. Rey, Vival, pour; M. Lachièze, CONTRE.

Le vote de M. Lachièze ne surprend personne. Quand on a été élu grâce à de honteuses compromissions, quand on a sollicité les voix des électeurs d'un abbé Magne, on peut bien renier totalement ce qu'on a pu avoir, — il y a longtemps — de sentiment républicain.

**Certificat d'aptitude pédagogique**

17 instituteurs et 29 institutrices stagiaires, ont pris part à cet examen. 7 instituteurs et 16 institutrices ont été déclarés admissibles à subir les épreuves pratiques et orales. Ce sont par ordre alphabétique :

MM. Babuel, à Castelnau; Bénéchie, sous les drapeaux; Blacard, à Saint-Céré; Desplats, à Figeac; Girard, à Puy-l'Evêque; Ticou, à Gignac; Vidal, sous les drapeaux.

Mlles Bessièrès, à Luzech; Bonhomme, à Bach; Cancès, à Cajarc; Coulon, à Craysse; Debrous, à Saint-Maurice; Deschamps, à Thémimes; Fajolles, à Luziers (Salviac); Fenoul, à Rueyre; Lafon, à Saint-Céré; Mazet, à Saint-Laurent-les-Tours; Melchior, à Lachapelle-Auzac; Mottez, à Lacabrette (Castelnau-Montrater); Raynaly, à Saint-Félix; Robert, à Montcabrier; Rozières, à Mercuès; Sales, à Saint-Géniez (Montcuq).

**CAHORS**

**Lycée Gambetta**

**BACCALURÉATS**

**Session de Novembre**

Mathématiques élémentaires. — Rouloin, reçu, mention assez-bien.

Rhétorique. — Belot, reçu.

Cousy, admissible.

Lasaygues, reçu.

Lugnet, id.

De Blazac, admissible, malade, n'a pu subir l'oral.

Vincent, reçu.

Seconde moderne. — Leymarie, admissible.

Triouffier, reçu.

**Conseil de préfecture**

Le Conseil de préfecture s'est réuni hier à 2 heures, sous la présidence de M. Lapparra.

Deux affaires ont été ajournées; deux ont été tranchées.

Affaire Vidille: Le service vicinal a dressé procès-verbal et contravention au sieur Ant. Vidille, de Cazals, pour établissement d'un trottoir et d'une treille en saillie sur l'alignement du chemin de grande communication de Figeac à Belvéze.

Après explications de l'intéressé, qui affirme avoir enlevé la treille il y a un an, le Conseil renvoi l'affaire à quinzaine pour permettre à l'administration de procéder à une enquête et de vérifier les faits.

— Le sieur Lolmel, de Montcuq, trouve sa côte mobilière trop élevée; il demande une diminution, car sa réclamation résulte, dit-il, de la comparaison qu'il a faite entre sa côte mobilière et celle de certains habitants de la commune qui, plus riches, paient moins.

Le demandeur ayant désiré une expertise de trois membres, le Conseil la lui accorde, l'affaire est renvoyée à une séance ultérieure.

**Tribunal de commerce**

**CONVOCAION DES ÉLECTEURS**

Les électeurs, au nombre de 1,477, portés en conformité de l'article 1<sup>er</sup> de la loi du 8 décembre 1883 sur les listes consulaires, sont convoqués pour le dimanche 10 décembre 1899, à la mairie de leur chef-lieu de canton, sous la présidence du maire dudit chef-lieu ou de son délégué, à l'effet de procéder au renouvellement partiel des membres du tribunal de commerce de Cahors pour l'année 1900, au nombre de trois, savoir: un président, un juge titulaire, un juge suppléant.

Pour les deux cantons de Cahors, les élections auront lieu au tribunal de commerce de Cahors pour le canton Nord et à la mairie pour le canton Sud.

**Bourse aux vins**

La Commission de la Bourse aux vins, a l'honneur d'informer les viticulteurs, qu'une exposition de plants sera aménagée

dans le jardin de la Bourse aux vins, le 1<sup>er</sup> décembre 1899, jour de marché-foire aux vins.

**En cassation**

Jean Bonnaud, âgé de 36 ans, boucher, né à Châteauneuf (Charente), et Philippe Eyméric, âgé de 44 ans, raccommodeur de parapluies, né à Valréas (Vaucluse), qui ont été condamnés, mardi dernier, par la cour d'assises du Lot, à deux ans de prison chacun pour vol qualifié, viennent de se pourvoir en cassation contre cet arrêt.

**Procès-verbal**

Procès-verbal a été dressé contre le nommé P., E., postillon à Cahors, pour coups de fouet portés au sieur Arbouys, jardinier à Cabessus.

**Vols**

Depuis quelques jours, des vols étaient commis à l'étalage de l'Épicerie de Paris. Le propriétaire, M. Baquier, réussit à différentes reprises à pincer les auteurs de ces vols.

C'étaient de jeunes élèves des Frères. Plainte fut portée à la police qui s'occupe de cette affaire.

**Musique du 7<sup>me</sup> de ligne**

**PROGRAMME DES 16 ET 19 NOVEMBRE 1899**

Retour au Camp, (allégo).	Strobl.
La poupée de Nuremberg, (ouv.).	Adam.
L'Estudiantina, (valse).	Lacôme.
La jolie fille de Perth, (fantaisie).	Bizet.
Guillerette, (polka).	Roux.

De 4 h. à 5 h. (Allées Fénelon)

**AVIS**

**M. JULES VALDIGUIÉ, photographe, rue du Portail-Alban, à Cahors, voulant mettre sa nombreuse clientèle en garde contre certains bruits, SANS DOUTE INTÉRESSÉS, qui circulent en ville, prévient le public qu'il n'a nullement l'intention de quitter Cahors. Il vient d'apporter, au contraire, à son industrie les derniers perfectionnements de l'art photographique qui lui permettront de MAINTENIR bien haut, LA VIEILLE ET DURABLE RÉPUTATION DE SA MAISON ET DE NE REDOUTER AUCUNE CONCURRENCE NI COMME FINI DU TRAVAIL NI COMME PRIX.**

**Arrondissement de Cahors**

**PUY-L'EVÊQUE.** — Création d'une boulangerie coopérative. — On nous écrit: En présence de l'attitude des boulangers qui persistent malgré de nombreux avertissements, à vendre le pain au-dessus de la

taxe, et ne pas faire le poids, la municipalité de Puy-l'Evêque vient de prendre l'initiative de créer une boulangerie coopérative. Nous applaudissons à ce projet. Les adhésions déjà nombreuses assurent le succès de cette entreprise, elle sera surtout avantageuse aux ouvriers qui sont les premiers à souffrir des exigences des boulangers.

**PRAYSSAC.** — Foire. — Bœufs gras, environ 30 fr. les 50 kilos; attelages cours ordinaires.

Breaux, de 90 à 225 fr. l'un.  
Pores gras, de 50 à 53 fr. les 50 kilos.  
Pores de lait, de 20 à 35 fr. l'un.  
Oies, de 12 à 16 fr. la paire.  
Dindons, de 45 à 50 cent la livre.  
Poules, de 3,50 à 4,50 la paire.  
Poulets, environ 50 cent. la livre.  
Lièvres, de 3,50 à 5 fr. l'un.  
Perdrix, 1,50 à 2 fr. l'une.  
Lapins domestiques, environ 25 cent la livre.  
Œufs, 80 cent. la douzaine.  
Blé, de 10 à 11,50 les 4/5.  
Maïs, de 6,50 à 8 fr. id.  
Noix, de 14 à 17 fr. l'hect.  
Châtaignes, de 4 à 6 fr. les 4/5.  
Pommes de terre de 2 à 3 fr. id.

— M. Jules Caviolle-Dumoulin, conseiller de Préfecture du Lot, a été élu Président de la Société de Secours Mutuels, en remplacement de M. Garralon décédé.

Nos félicitations. L'Assemblée ne pouvait faire un choix plus heureux.

**SAINT-MARTIN-LE-REDON.** — Dimanche a eu lieu l'élection de deux conseillers municipaux pour compléter le Conseil.

Ont obtenu :  
MM. Leygues Guillaume... 71 v. élu.  
Tourret Gabriel... 54 v. élu.  
Vayssié François... 25 v.  
Grialon Auguste... 17 v.

**MOULINBESSOU.** — La commune de Valprionde vient de perdre son adjoint, après une longue maladie, à l'âge de 71 ans.

Ses obsèques ont eu lieu à l'église Saint-Pierre, sa paroisse, au milieu d'une population recueillie.

Depuis le mois de septembre 1860, M. Moulinié François était membre du conseil municipal de la commune de Valprionde sans interruption et adjoint au maire depuis le décès de M. Paillas qui était resté adjoint durant 32 ans; ils avaient été élus tous les 2 en septembre 1860 car M. Moulinié était conseiller municipal depuis 39 ans.

Les membres du conseil municipal de la section de St-Félix s'étaient fait un point d'honneur d'assister à la cérémonie ayant à leur tête le maire qui a prononcé sur la tombe quelques paroles émues.

**Arrondissement de Figeac**

**FIGEAC.** — Foire. — Favorisée par un temps superbe, la foire du 15, une des plus importantes de l'année, a été très belle.

**LES CHAINES D'OR**

PAR M. A. FLEMING

VIII

**L'AVENTURE DE ROSE**

Tout à coup un grand chien bondit dans l'avenue, suivit lentement par un homme de haute taille couvert d'un pardessus.

— Enfin! s'écria Evelyne, voici Tigre et son maître. Vous n'avez pas encore vu le frère de Grâce, Agnès?

— Non, répondit-elle en relevant les yeux: est-ce lui?

Il était trop éloigné pour qu'on pût le voir distinctement; mais un instant plus tard, il était reconnaissable.

Une exclamation de la couturière fit relever la tête à Evelyne.

Elle s'était dressée et était retombée sur sa chaise, pâle, éffarée, tremblante.

— Qu'avez-vous? demanda Evelyne. Connaissez-vous le docteur Danton?

— Le docteur Danton! répéta Agnès. Oui. Oh! que dis-je...? Non, je ne le connais pas.

Elle était éperdue. Evelyne la regardait très

surprise.

— Qu'avez-vous? répéta Evelyne. Que craignez-vous? Connaissez-vous le docteur?

— Ne me demandez rien, je vous en prie, ne me demandez rien! supplia la jeune femme. Je l'ai vu déjà, mais, par pitié, n'en dites rien.

Elle était si agitée, sa voix était si tremblante que, par bonté, Evelyne ne dit plus rien.

Elle s'éloigna et se remit à regarder les dernières rougeurs du coucher de soleil, sans les voir cependant, car elle pensait à l'agitation inexplicable d'Agnès à la vue du frère de Grâce.

— Peut-être, se disait-elle, l'a-t-il aimée et l'a-t-il trompée! Elle est très jolie ou du moins elle serait très jolie si elle était moins pâle. Et cependant je ne peux croire que le docteur Frank ait jamais pu tromper quelqu'un. Je ne veux pas le croire; j'en aime trop pour cela.

Evelyne remonta dans la salle à manger, où elle trouva le docteur Danton avec Grâce et Rose; celle-ci chantait une romance pour lui.

Evelyne s'assit près de la fenêtre; elle savait que la couturière avait l'habitude de se promener à la fin du jour autour de la pièce d'eau, et de l'endroit où elle était placée elle pouvait la voir sortir.

— Je la lui ferai voir, pensa Evelyne, et je suis curieuse de savoir s'il sera déconcerté en l'apercevant. Il y a certainement quelque chose entre eux, et je voudrais bien savoir le

mot de cette énigme.

Rose achevait sa romance. Le soleil se couchait dans une pâle bande grise; le soir tombait sur le sol couvert de givre.

Une petite ombre noire recouverte d'un châle s'avança dans la demi-lueur mystérieuse et se mit à faire le tour de l'étang.

— Docteur, dit Evelyne, venez donc voir la lune se lever.

— Très sentimental! dit Rose en riant.

Le docteur vint se placer près d'Evelyne.

Le croissant de la lune montait doucement dans le ciel d'hiver, accompagné de la lumineuse étoile du berger qui jetait son reflet sur la terre blanche.

— Joli! dit le docteur, très joli. Solennel, calme et blanc! Quelle est cette sombre fée qui glisse autour de l'étang?

— C'est Agnès Darling, dit Evelyne.

— Qui?... demanda vivement et brusquement le docteur.

— Agnès Darling, notre couturière. Mais, qu'avez-vous? On dirait que vous la connaissez!

Il y avait eu un rapide changement d'expression sur les traits de Frank et les yeux soupçonneux d'Evelyne étaient fixés sur lui. Mais ce ne fut qu'un instant; son visage reprit son calme insondable.

Le docteur Frank avait toute l'indifférence aristocratique d'un duc.

— Je crois avoir entendu ce nom, mais je ne crois pas connaître votre couturière. Venez me jouer une valse, Evelyne.

Il était bien inutile de chercher à tirer du

docteur une chose qu'il ne voulait pas dire: Evelyne le savait très bien, et ce fut avec un peu d'irritation de ce mystère qu'elle vint s'asseoir au piano.

Mais la destinée, qui conduit les événements et les façonne à son gré, s'était décidée à d'autres révélations, et le docteur Frank ne pouvait lutter contre la destinée.

Et la destinée ne perdit pas de temps.

La révélation arriva dès le lendemain soir. Kate et Evelyne étaient allées à Sainte-Croix visiter quelques-uns des pauvres de Kate, et la nuit tombait lorsqu'elles arrivèrent au château.

La soirée était charmante: calme, sans vent, paisible; la lune brillait dans un ciel pur et le silence solennel de la nuit se répandait sur toutes choses.

L'imposante beauté de la soirée invita Kate à s'arrêter tandis qu'Evelyne rentrait.

Près de la grille du parc se trouvait un groupe de grands sapins abritant un siège rustique.

Kate s'assit sous leur feuillage vert; appuyée contre leurs troncs puissants, sa forme sombre se détachait à peine dans l'obscurité.

Tandis qu'elle était là, un homme et une femme passèrent; à la lueur du croissant, elle reconnut le docteur Danton et Agnès Darling.

L'air calme et vif lui apporta distinctement les paroles dites à voix basse par le frère de Grâce.

(A suivre).

Tous les marchés étaient fortement approvisionnés et les transactions nombreuses. Le champ de foire était bien garni.

Voici les cours pratiqués : Bœufs d'attelage, de 600 à 700 fr. la paire; bœufs gras, de 40 à 50 fr. le quintal; veaux et moutons gras, de 70 à 80 c. le kilo. Même cours sur les cochons gras, de 48 à 52 fr. le quintal.

Blé de 13 à 14 fr. l'hectolitre; avoine, de 6,25 à 6,50; maïs, de 11 à 11,50; noix, de 14 à 15 fr.; seigle, de 9 à 9,50; châtaignes, de 3,50 à 3,75; prunes communes, 35 fr. les 100 kilos; prunes rondes, 40 fr.; prunes d'entes, 70 à 80 fr.

Volaille, 50 c. la livre; lièvres, 5 et 6 fr. la pièce; perdreaux, de 1,75 à 2 fr.; oies mortes, de 80 à 85 c. la livre; foies d'oies, de 2 à 2,25; œufs, 90 c. la douzaine.

La truffe avait fait son apparition. La marchandise s'annonce comme devant être de très belle qualité et en quantité abondante. Elle se vendait 4 et 5 fr. le demi-kilo. Les marchands forains ont dû faire de bonnes recettes.

Incendie. — Un incendie d'une grande violence a détruit complètement ces jours derniers, vers cinq heures, la maison d'habitation de M. Fréjaville, propriétaire à la Remise, commune de Lissac. Les pertes très importantes, sont couvertes par une assurance

St-CÉRÉ. — Nomination. — M. Joseph Blanc, percepteur à Autoire, (près St-Céré), est nommé à Belvèze (Aude).

Dans sa séance du 12 novembre, le Conseil municipal a décidé de fixer au 17 décembre, l'adjudication du bail à ferme des droits de pesage aux deux bascules, pour une durée de 3 années à partir du 1er janvier 1900. La mise à prix est de 800 fr.

Arrondissement de Gourdon

GOURDON. — On nous écrit :

Vote de confiance au Gouvernement. — Dans l'ordre du jour accepté par le Gouvernement ainsi conçu : La Chambre approuvant les actes de défense républicaine passe à l'ordre du jour.

MM. Rey et Vival ont voté pour, et M. Lachièze contre.

Pauvre M. Lachièze, il achève de se faire tailler la veste !!!

Cet ordre du jour a été adopté par 540 voix contre 215.

LAMOTHE-FÉNELON. — Par arrêté préfectoral en date du 14 de ce mois, l'école publique de filles a été laïcisée.

MARTEL. — Pour les pauvres. — Un concert de Charité est organisé pour le dimanche 26 courant :

Le concours de musiciens et chanteurs distingués assurera le succès de cette œuvre de bienfaisance.

Le Programme de la soirée et les rensei-

gnements relatifs à la tombola seront publiés à temps.

Tout en passant une agréable soirée « chose rare à Martel », les personnes qui assisteront à ce concert, contribueront à aider les malheureux.

On ne pourrait mieux faire la charité. P. -S. — Les morceaux qui seront interprétés peuvent être entendus par tout le monde

PETITE CORRESPONDANCE

M. — 1° Oui certainement; 2° la chose nous paraît moins sûre, mais d'après la nouvelle loi nous pensons que oui.

BULLETIN FINANCIER

Après un début à des cours sensiblement plus élevés, la clôture se fait en légère réaction sur les premiers cours cotés par suite de quelques réalisations de bénéfices.

Le 3 0/0 a ouvert à 100,47 en hausse de 7 cent. sur la clôture précédente et revient à 100,42 dernier cours. Le 3 1/2 0/0 à 102,10 et l'amortissable à 99,50 n'ont pas varié.

La Banque de France sans changement est à 4300.

Très peu d'affaires sur les actions de nos sociétés de Crédit. Le Crédit Lyonnais à 993 a seul été coté à terme.

Parmi nos Chemins, le Lyon est à 1862 et le Nord à 2225.

L'Oural-Volga se négocie à 639 et 640.

Le Suez clôture à 36,10.

L'Extérieure revient à 65,95 après 66,45 premier cours; l'Italien cote 94,45; le Russe 4 0/0 consolidé 100,75; le 3 0/0 1891 87,10. Nouvelle hausse des fonds ottomans; le Turc D à 22,35 et la Banque ottomane à 562.

Rappelons que c'est aujourd'hui samedi 18 courant l'émission des obligations de la Ville de Paris dites du Métropolitain.

NOS OREILLES

A la suite des nombreuses études publiées par un Etablissement Médical de Paris dont la réputation est aujourd'hui universelle — il arrive fréquemment qu'on nous demande des renseignements sur la médication toute spéciale préconisée par ledit Etablissement pour les maladies des Oreilles, de la Gorge et du Nez.

L'espace nous fait défaut pour répondre longuement et en détail à tous ceux qui ont bien voulu nous écrire; nous nous contenterons donc de dire, en bloc, aux intéressés que l'œuvre magistrale accomplie par feu le Dr Drouet et par ses continuateurs est complétée par ce fait, que les moyens de guérir ont été mis à la portée de tous. Afin d'éviter les longues attentes dans les cabinets de consultation, les déplacements coûteux pour obtenir les conseils du Praticien, enfin les interrogatoires souvent incomplets malgré leur longueur, l'Institut Drouet, 112, Boulevard Rochechouart, à Paris, adresse aux malades — à titre gracieux — 1° « Le Journal de la Surdité » le plus important des journaux otologiques du monde entier; 2° un « Questionnaire » qui renferme un nombre considérable et suffisant de demandes, exposées en termes concrets et clairs. En possession des renseignements ainsi fournis, le médecin compétent peut émettre un diagnostic précis et déterminer avec exactitude la médication qui convient à chaque cas. La consultation ainsi obtenue est absolument gratuite. En suivant fidèlement ses instructions, les malades arrivent rapidement et sûrement au résultat désiré.

L'Institut Drouet supprime ainsi les instruments acoustiques, les opérations chirurgicales et, par sa

méthode rationnelle obtient le rétablissement de l'ouïe ainsi que la guérison des affections des Oreilles, du Nez et de la Gorge. FLAVIEN

Sciaticque et rhumatismes cèdent à leur emploi! — Campestra (Corse), le 8 août 1898. — Atteint depuis 18 mois d'une sciaticque compliquée de rhumatismes, j'ai été guéri en un mois par l'emploi des Pilules Suisses et du Baume Victor, ce qui m'a permis de reprendre mon travail. COTI ANT.-D. (Sig. lég.). A. M. Hertzog, pharm., 28, rue de Grammont, Paris.

Chemin de fer d'Orléans

Depuis le 15 Octobre, le train venant de Capdenac qui arrivait à Cahors à 9 h. 48 du matin est avancé et arrive à Cahors à 9 h. 31.

Il correspond avec le train express de toutes classes sur Paris dont le départ de Cahors est retardé à 9 h. 36 matin, met en relation les villes de Figeac et de Gourdon par Cahors.

Billets d'aller et retour de famille

Pour les stations thermales et balnéaires des Pyrénées et du Golfe de Gascogne, Arcachon, Biarritz, Luchon, Salies-de-Béarn, etc.

TARIF SPECIAL G. V. N° 106 (ORLÉANS)

Des billets de famille de 1<sup>re</sup>, 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> classes, comportant une réduction de 20 à 40 0/0, suivant le nombre des personnes, sont délivrés toute l'année, à toutes les gares du réseau d'Orléans, pour les stations thermales et balnéaires du Midi, ci-après désignées, sous condition d'effectuer un parcours minimum de 300 kilomètres (aller et retour compris) :

- Agde \* (le Grao), Alet, Amélie-les Bains \*, Arcachon, Argelès-Gazost, Argelès-sur-Mer \*, Arles-sur-Tech \*, (La Preste), Arreau-Cadéac (Vieille-Aure), Ax-les-Termes, Baguères-de-Bigorre, Bagnères-de-Luchon, Baracq-les-Bains \*, Banyuls-sur-Mer \*, Barbotan, Biarritz, Boudou-Pertus (le) \*, Cambo-les-Bains, Capvern, Collioure \*, Couiza-Montazis (Rennes-les-Bains), Dax, Espéras (Campagne-les-Bains), Granade-sur-l'Adour (Eugénie-les-Bains), Guéthary (halte), Gujan-Mestras, Hendaye, Labenne (Capbreton), Labouheyre (Mimizan), Lamoignon (Préchaq-les-Bains), Lamouilles-Bains \*, Larons-Eaux-Bonnes (Eaux-Chaudes), Leucate \* (la-Franqui), Lourdes, Loudres-Barbazan, Marnac-Saint-Béat (Lez, Val d'Aran), Nouvelle (la) \*, Oloron-Sainte-Marie (Saint-Christau), Pau, Pierrefitte-Nestalas (Barèges, Cauterets, Luz, Saint-Sauveur), Port Vendres \*, Prades \* (Molug), Quillan (Ginolles, Gercanères, Escoubère, Usson-les-Bains), Saint-Flour \* (Chaudesaigues), Saint-Gaudens (Eucasse, Gantès), Saint-Girons (Audnac, Aulus), Saint-Jean-de-Luz, Salécha (Sainte-Marie, Stradan), Salies-de-Béarn Salies-du-Salat, Ussat-les-Bains et Villefranches-de-Conflent \* (le Vernet, Thuès, les Escaldas, Graüs-de-Canaveilles).

Durée de validité : 33 jours

non compris les jours de dép. et d'arriv.

\* Exceptionnellement les billets de famille délivrés au départ de Paris pour cette gare sont exclusivement établis aux prix et conditions du paragraphe 4 du Tarif commun G. V. n° 106.

Une brochure intitulée Le Cantal vient d'être mise en vente dans toutes les bibliothèques de 3 gares du réseau d'Orléans au prix de 0 25.

UN MONSIEUR

offre gratuitement de faire connaître à tous ceux qui sont atteints d'une maladie de la peau, dartres, eczéma, boutons, démangeaisons, bronchites chroniques, maladies de la poitrine, de l'estomac et de la vessie, de rhumatismes, un moyen infailible de se guérir promptement, ainsi qu'il l'a été radicalement lui-même, après avoir souffert et essayé en vain tous les remèdes préconisés. Cette offre, dont on appréciera le but humanitaire, est la conséquence d'un vœu.

Ecrire par lettre ou carte-restante, à M. Vincen 8, place Victor-Hugo, à Grenoble, qui répondra gratis et franco par courrier et enverra les indications demandées.



Les consommateurs du CHOCOLAT POULAIN

Reçoivent GRATUITEMENT la "REVUE PARISIENNE" dans toutes les épiceries. Renseignements et numéro spécimen gratis sont envoyés sur demande adressée à la Chocolaterie POULAIN, à BLOIS.

PIANOS ET MUSIQUE

A. DENAU

65, Boulevard Gambetta, Cahors.

Comptoir de Musique de 10,000 morceaux. — Pianos des meilleurs facteurs. — Lutherie. — Fournitures pour fanfares. — Location de Pianos, à partir de 8 fr. par mois. — Accords. — Réparations.

Imprimerie et Journal

à céder pour raisons de famille. Très ancienne maison située dans un chef-lieu de département de la Provence.

Journal bi-hebdomadaire publiant les annonces judiciaires, ayant 47 ans d'existence.

S'adresser sous les initiales A. L., à l'Agence Havas, 8, place de la Bourse, Paris.

Si vous n'avez pas vos abonnements en retard de payer, nous vous prions de nous en adresser au plus tôt par un mandat sur le poste.

SOUS DEUX DRAPEAUX

PAR OUIDA

PREMIÈRE PARTIE

II

LA VEILLÉE AU FUMOIR

La nuit était âpre et froide au dehors, étoilée, une vraie nuit d'hiver, mais l'atmosphère était calme et claire; le terrain serait juste à point le lendemain, ni dur comme le tapis d'une table de billard, ni détrempe comme la surface d'une fondrière.

Le Roi de la Forêt dormait paisiblement dans sa stalle chaude et spacieuse, rêvant sans doute des jours de victoire, de chasses organisées dans les bois et les pâturages couverts de roseaux en octobre, des notes sonores du cor de chasse, de la meute, et de glorieux élan, prompts comme l'éclair; il se voyait enfoncé jusqu'au poitrail dans l'eau glacée et toujours en tête à travers les clôtures et les halliers.

Il sommeillait et rêvait de la manière la plus agréable; mais il n'en était pas moins attentif aux moindres bruits de l'extérieur, car, tout à coup, il s'éveilla, se secoua, se roula gaiement sur la paille et écouta avec attention.

A peine fut-il éveillé qu'il eût été facile de deviner les généreuses et vaillantes promesses de son caractère, car il n'y a pas d'yeux qui parlent avec plus de sincérité, il n'en existe pas sur la terre qui soient aussi beaux que les yeux d'un cheval.

Les yeux du Roi de la Forêt étaient noirs comme ceux d'une gazelle, doux comme ceux d'une femme, brillants comme les étoiles, un peu rêveurs et mélancoliques; ils étaient aussi caressants lorsqu'il regardait ce qu'il aimait qu'ils pouvaient s'enflammer de lumière et de feu quand le danger était proche et qu'il sentait ses rivaux près de lui.

Avec quelle loyauté de tels yeux m'ont souvent regardé par-dessus la palissade du pâturage, lorsqu'un joyeux galop était tout à coup interrompu et qu'une jolie tête venait doucement se presser contre ma main avec le plus aimable des hennissements!...

Ah! que ces yeux d'animaux font tristement honte aux millions d'yeux humains qui apprennent si vite les mensonges du monde et les expriment avec autant de fausseté que les lèvres.

Le cheval de course resta éveillé; chacune des fibres de son corps était tendue par l'attente d'une sensation agréable.

La porte s'ouvrit, une main lui tendit du sucre et la voix qu'il aimait le mieux dit tendrement :

— Eh bien, qu'est-ce que nous disons mon pauvre vieux!

Le Roi de la Forêt croqua sa friandise favorite avec une véritable émotion, frotta son

front contre l'épaule de son maître, et fourra son nez dans la poche la plus rapprochée pour chercher encore d'autres sucreries.

— Tu mangerais un pain de sucre entier, vieux coquin. Eclairiez-nous un peu, George, — dit son propriétaire, en soulevant la couverture pour tâter la peau ferme et fraîche.

Puis il desserra une des sangles, passa sa main de la cuisse au poitrail, et examina soigneusement la stalle pour s'assurer que le cheval avait été bien pansé et qu'on avait bien fait sa nouvelle litière.

— Croyez-vous que nous gagnerons, Rake ?

Rake, une lanterne d'écurie à la main et un bonnet de police sur un des côtés de sa tête, se tenant un peu en avant d'un groupe de palefreniers et d'aides, prit un brin de paille dans sa bouche et sourit d'un air sublime de mépris et de confiance :

— Gagner, monsieur? Je voudrais bien savoir quand le Roi a jamais été battu, et son maître pas plus que lui, monsieur, c'est la même chose?

Bertie Cecil se mit à rire d'un rire un peu languissant.

— C'est vrai, nous en avons battu pas mal, je crois, et il n'y en a pas beaucoup qui puissent en dire autant de nous, n'est-ce pas, mon vieux? — ajouta-t-il en s'adressant au cheval et en lui caressant le garrot de la paume de la main, — mais il y aura de rudes culottes prises, il faudra montrer tout ce que tu sais faire.

Le Roi de la Forêt saisit la mangeoire avec ses dents, lança une ruade par manière de

plaisanterie et mangea un autre morceau de sucre en se léchant beaucoup les lèvres pour exprimer l'insouciance avec laquelle il envisageait son rôle dans la lutte et la certitude qu'il avait d'arriver le premier au poteau.

Son maître le regarda encore une fois et sortit du box.

— Il est en parfait état, Rake, et droit comme un trépid.

— En effet, monsieur, personne n'a jamais mis la main sur des bêtes comme celles du sang de Cocarde blanche, et c'est lui qui est le meilleur de la race, — dit Rake, en élevant sa lanterne pour traverser la cour de l'écurie qui semblait doublement noire par cette nuit de février, dépourvue de la lueur brillante du gaz qui éclairait le box.

— Si jamais il a été nécessaire qu'il soit invincible, c'est demain, s'il m'en croit — pensa Cecil au moment où un bouledogue, trois ou quatre chiens couchants, un matin des Alpes, et deux ou trois shyes nerveux tiraient sur leurs chaînes, en donnant de la voix avec une joie frénétique au bruit de ses pas, tandis que les chiens de chasse répondaient en écho du fond de leur chenil plus éloigné.

Il traversa lentement la cour pavée en fumant un cigare qui brillait dans les ténèbres.

(A suivre.)

Bibliographie

LE BON JOURNAL

Administration et Rédaction, 26 rue Racine, Paris. — Sommaire du 19 novembre 1899.

V<sup>tes</sup> Nacla : Chronique. — Daniel Riche : L'Ennemie. — Louis Enault : Myrto (suite). — Jules Mary : Mademoiselle Guignol (suite). — Capitaine Danrit : L'invasion noire (suite). — Eugène Chavette : Fil-à-Bœuf (suite). — Alfred Sirven et A. Siéglé : Le dernier des d'Artañan (suite). — V<sup>tes</sup> Nacla : Trilby (suite).

LE MONDE ILLUSTRÉ. 13, quai Voltaire, Paris. — Sommaire du numéro 2225 du 18 novembre 1899.

GRAVURES : Paris : Le Procès de la Haute-Cour : Lecture de l'acte d'accusation, par M. Albert Sorel. — Arrivée des témoins : Les colporteurs. — Arrestation du témoin Rénie. — Arrivée du baron de Vaux. — M<sup>e</sup> Devin et M. Bernard, procureur général.

A l'Observatoire : Les astronomes enregistrant le passage des Léonides, dans la nuit du 13 au 14 novembre. — La comète de Biéla.

Transvaal : « Tom Long », le gros canon des Boers.

Beaux-Arts : Le Déjeuner à l'école, tableau de Mlle Marie Perrier.

Théâtre illustré : Opéra : Le Cheval de bois de la Prise de Troie.

Le Canal des Deux-Mers (suite) : Traversée de la Garonne : Le Pont Canal : L'arsenal de Toulouse. — Le Port d'Agén.

Caricatures : La civilisation africaine, par Malatesta.

Wurtemberg (Frederickshafen) : Le Ballon dirigeable du général Zeppelin : Le Hangar. — Carcasse du grand ballon.

Départements : (Maine-et-Loire) : Monument de Mgr Freppel, à Angers.

Portraits : Le Sculpteur Dalou. — Le Docteur Terrier.

Nécrologie : M. Guilloire, Secrétaire de la Comédie-Française. — M. Devès, sénateur.

TEXTE : Ch. oniques : Courrier de Paris, par Pierre Véron. — Théâtres, par H. Lemaire. — Musique, par A. Boisard. — Variété : Au Petit Luxembourg, par G. Lenôtre. — Le Canal des Deux-Mers, par H. de Noussanne. — Le ballon dirigeable du Général Zeppelin, par W. de Fonvielle. — Le Procès de la Haute-Cour, par B. — Sport, par A. Wimille. — Les courses, par Archiduc.

Explication des gravures, Revue comique, Echos, Rébus, Récréations, Memento de la semaine, Sport, Chronique des courses, Bibliographie, Semaine illustrée, Vélo-pédie, Automobilisme, etc.

Nouvelle illustrée : *Jançailles*, par L. Faran, illustrations de Dedina.

Le numéro : 50 centimes.

SAINT-NICOLAS. — 20<sup>e</sup> année. — Sommaire, du n° 51 — du 16 novembre 1899.

L'Orpeline du Mans (Pierre du Château). — Filleuls de Napoléon (Capitaine Danrit). — Le Tambour Mac-Adam (G. des Brulies). — Le Rossignol, conte (Em. Dupuis). — Tirelire aux devinettes. — Boîte aux lettres.

Illustrations de Jules Girardet, Paul de Sémant, A. Birch, A. Gaillard, Léon Rudnicki, etc.

Envoi franco d'un numéro spécimen sur demande par lettre affranchie.

Bureaux à la Librairie Ch. Delagrave, 15, rue Soufflot, Paris, et chez tous les libraires.

Abonnements : Paris et départements : Six mois, 10 fr. Un an, 18 fr.

Le Musée des Familles (66<sup>e</sup> année), paraissant deux fois par mois, publie dans son numéro du 15 novembre 1899 :

Années héroïques, par A. Meunier. — La Soirée Pioche, par Guydo. — Correspondance céleste, par Léo Dex. — Causerie, par E. Muller. — En face du devoir, par M. Champagne. — La Caricature et les Caricaturistes, par E. Bayard. — Cœur apaisé, par F. Legavre. — Chrysanthèmes, par Drut Fontès. — Notes de musique, par Franck-Archet. — Mosaïque, par Eug. Muller.

Illustrations par Guydo, E. Gros, E. Bayard, Draner, Barié, etc.

Prix d'abonnement, Paris : un an 14 fr. Départements, 16 francs, à la Librairie Ch. Delagrave, 15, rue Soufflot, Paris.

LA NATURE, Revue des sciences illustrée, Henri de Parville, rédacteur en chef (Masson et C<sup>ie</sup>, éditeurs, 120, boulevard Saint-Germain, Paris). — Sommaire du n° 1382, du 18 novembre 1899.

Horloges mystérieuses, par Mathieu Planchon. — Un nouveau procédé d'injection des bois, par D. L. — La voiture Stanley, par Léon Auscher. — Vues d'ensemble sur l'Exposition de 1900 ; esquisse générale, par A. da Cunha. — Le chrysanthème chez le Mikado, par Charles Baltet. — Voyage de Londres à la colonie du cap du premier grand bateau à vapeur, par T. Obalski. — Machinerie théâtrale ; le cheval de Troie à l'Opéra, par G. Mareschal. — La neige dans les Alpes, par O. Jullien. — Chronique. — Académie des sciences ; séance du 13 novembre 1899, par Ch. de Villedeuil. — L'Athènes de la Chine, par D. L. — Un rocher à figure humaine, par A. C.

Ce numéro, contient 10 gravures et le bulletin météorologique de la semaine.

LA VIE SCIENTIFIQUE, revue universelle des inventions nouvelles, paraît tous les vendredis en numéro de 24 pages grand format sur deux colonnes, illustré de nombreuses gravures. Elle publie dans son numéro de ce jour :

La plus longue jetée du monde (Emile Dieu-donné). — Le pétrole et les industries du pétrole (Max de Nansouty). — Les étoiles filantes de novembre. — La pêche du hareng en Allemagne. — Les mangeurs de pierre... (Daniel Bellet). — Les métalloïdes et leurs composés employés en médecine (Léon Guillet). — Conservation de la viande. — Comment on peut avoir de l'eau fraîche. — Physique industrielle : Les éclairages empoisonneurs. — Les wagons-chapelles en Amérique (Albert Reyner). — Le lavage de l'argile. — L'agriculture dans les oasis (P. Crépy). — Les étoiles électriques. — Revue des inventions : Appareil révélateur de faux documents. — Lampe-éclair et poudre magnétique sans fumée. — Le renforcement des phototypes par l'iodure mercurique. — Nouvelle banquette de wagons à lames mobiles par compression. — Tons sépia pour photographie sur plaques opales. — Chronique. — Revue des journaux. — Académie des sciences (Georges Petit). — Cyclisme et Automobilisme : Poulie extensible de Sturmey. — La coupe Gordon Bennett. — Le congrès de l'U. V. F. — Sites et monuments de la France. — Les morts vont vite (L. Minart). — Les sports. — Petite poste. — Officiers ministériels. — Petites annonces. — Liste des brevets français.

Bureaux : 10, rue Saint-Joseph. — Paris.

Abonnements : France, un an, 15 fr. ; 6 mois, 8 fr.

Etranger, un an, 18 fr. ; 6 mois 10 fr.

Un numéro 0 fr. 35

Spécimen contre 0 fr. 15 à l'adresse ci-dessus.

TOUR DU MONDE. — Journal des voyages et des voyageurs. — Sommaire du N° 46 (18 novembre 1899).

1<sup>o</sup> Sur la frontière indo-afghane (Le district de Peshavar), par M. A. Foucher.

2<sup>o</sup> A travers le monde : De Marseille en Asie Centrale et retour. — Sur la Mer Noire. — Novorossisk. — Yalta. — Sébastopol, par F. de l'Harpe. — La Télégraphie sans fil en mer et les risques d'abordage.

3<sup>o</sup> Aux pays inconnus : L'Expédition Borchgrevink. — Le « Southern Cross » dans les Régions Antarctiques.

4<sup>o</sup> L'Expansion Coloniale : Le Commerce de la France avec ses Colonies. — La petite Colonisation et le Crédit.

5<sup>o</sup> Livres et Cartes.

6<sup>o</sup> Les Revues Etrangères : Bulletin du royal colonial institute. La colonisation anglaise du siècle. — Deutsche kolonialzeitung. Le programme Commercial des allemands au Chan-Toung. — Le globe (Genève). L'île d'Hainan.

Abonnements : France Un an, 26 fr. Six mois, 14 fr. Union Postale : Un an, 28 fr. Six mois, 15 fr.

Le numéro : 50 centimes.

Bureaux à la librairie Hachette et C<sup>ie</sup>, 79, boulevard Saint-Germain Paris.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

EXCURSIONS

En Touraine, aux Châteaux des bords de la Loire et aux Stations balnéaires de la ligne de Saint-Nazaire au Croisic et à Guérande.

4<sup>o</sup> Itinéraire  
1<sup>re</sup> classe 86 fr. — 2<sup>e</sup> classe 63 fr. — Durée 30 jours.

Paris — Orléans — Blois — Amboise — Tours — Chenonceaux, et retour à Tours — Loches, et retour à Tours — Langeais — Saumur — Angers — Nantes — Saint-Nazaire — Le Croisic — Guérande, et retour à Paris, *via* Blois ou Vendôme, ou par Angers, *via* Chartres, sans arrêt sur le réseau de l'Ouest.

2<sup>o</sup> Itinéraire  
1<sup>re</sup> classe 54 fr. — 2<sup>e</sup> classe 44 fr. — Durée 45 jours.

Paris — Orléans — Blois — Amboise — Tours — Chenonceaux, et retour à Tours — Loches et retour à Tours — Langeais, et retour à Paris, *via* Blois ou Vendôme.

Ces billets sont délivrés toute l'année, à Paris, à la gare d'Orléans (quai d'Austerlitz) et aux Bureaux succursales de la Compagnie, et à toutes les gares et stations du réseau d'Orléans, pourvu que la demande soit faite au moins trois jours à l'avance

Billets d'aller et retour de famille  
Pour les stations thermales et hivernales des Pyrénées et du Golfe de Gascogne.

Arcachon, Biarritz, Dax, Pau, Salies-de-Béarn, etc.

Tarif spécial G. V. n° 106 (Orléans)

Des billets de famille de 1<sup>re</sup>, 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> classes, comportant une réduction de 20 à 40 0/0, suivant le nombre des personnes, sont délivrés toute l'année, à toutes les gares du réseau d'Orléans, pour les stations thermales et hivernales du Midi, sous condition d'effectuer un parcours minimum de 300 kilomètres (aller et retour compris), et notamment pour :

Arcachon, Biarritz, Dax, Guéthary (halte), Hendaye, Pau, Saint-Jean-de-Luz, Salies-de-Béarn, etc.

Durée de validité : 33 jours, non compris les jours de départ et d'arrivée.

Voyages dans les Pyrénées  
La Compagnie d'Orléans délivre toute l'année

des Billets d'excursion comprenant les trois Itinéraires ci-après, permettant de visiter le Centre de la France et les Stations thermales et hivernales des Pyrénées et du Golfe de Gascogne.

1<sup>er</sup> ITINÉRAIRE  
Paris, Bordeaux, Arcachon, Mont-de-Marsac, Tarbes, Bagnères-de-Bigorre, Montrejean, Bagnères-de-Luchon, Pierrefitte-Nestlas, Pau, Bayonne, Bordeaux, Paris.

2<sup>e</sup> ITINÉRAIRE  
Paris, Bordeaux, Arcachon, Mont-de-Marsac, Tarbes, Pierrefitte-Nestlas, Bagnères-de-Bigorre, Bagnères-de-Luchon, Toulouse, Paris (*via* Montauban-Cahors-Limoges ou *via* Figeac-Limoges).

3<sup>e</sup> ITINÉRAIRE  
Paris, Bordeaux, Arcachon, Dax, Bayonne, Pau, Pierrefitte-Nestlas, Bagnères-de-Bigorre, Bagnères-de-Luchon, Toulouse, Paris (*via* Montauban-Cahors-Limoges ou *via* Figeac-Limoges).

Durée de validité : 30 jours. Prix des Billets : 1<sup>re</sup> classe 163 fr. 50 c. — 2<sup>e</sup> classe 122 fr. 50 c.

Excursions aux Stations thermales et hivernales des Pyrénées et du Golfe de Gascogne.

Arcachon, Biarritz, Dax, Pau, Salies-de-Béarn, etc.

Tarif spécial G. V. n° 106 (Orléans)

Des billets d'aller et retour, avec réduction de 25 0/0 en 1<sup>re</sup> et de 20 0/0 en 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> classes sur les prix calculés au tarif général d'après l'itinéraire effectivement suivi, sont délivrés, toute l'année, à toutes les stations du réseau de la compagnie d'Orléans, pour les stations hivernales et thermales du réseau du Midi et notamment pour :

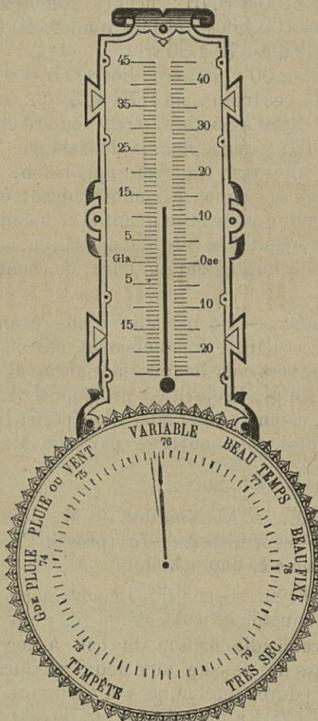
Arcachon, Biarritz, Dax, Guéthary (halte), Hendaye, Pau, Saint-Jean-de-Luz, Salies-de-Béarn, etc.

Durée de validité : 25 jours, non compris les jours de départ et d'arrivée.

LE MONITEUR DE LA MODE  
paraissant tous les Samedis  
20 PAGES GRAND FORMAT  
LE PLUS ANCIEN ET LE PLUS ARTISTIQUE DES JOURNAUX DE MODES  
CONTIENT : PLUS DE MODÈLES NOUVEAUX PLUS DE TRAVAUX À L'AIGUILLE PLUS DE LITTÉRATURE PLUS DE RECETTES DE CUISINE PLUS DE RENSEIGNEMENTS QU'AUCUN AUTRE  
3 MOIS : 4 francs — UN AN : 14 francs  
EDITION 2 : contenant une Gravure coloriée et un Patron découpé dans les 2<sup>e</sup>, 3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> N<sup>os</sup>.  
3 MOIS : 8 fr. 50 — UN AN : 28 francs  
ABEL GOUBAUD, Éditeur, 3, r. du 4-Septembre

VACHERIE A VENDRE

Pour se retirer après fortune ; 15 vaches ; vente par jour 220 litres à 50 centimes, 150 kilos beurre, 2.000 œufs la semaine. On gagne à placer 15.000 fr. par an garantis. On traitera avec 20 000 ou garanties. **Dagory**, 37, Boulevard Saint-Martin, Paris.



Baro-Thermomètre.  
Température minima du jour : 4.  
Id. maxima de la veille : 15.  
Hauteur d'eau tombée la veille exprimée en millimètres : 0.

LE JOURNAL DU LOT EST EN VENTE à Cahors :

- Chez M<sup>me</sup> ESTIENNE, buraliste, boulevard Gambetta.
- M. HERBLIN, au kiosque de la place d'Armes.
- Mlle Euphrasie IMBERT, marchande de journaux, à côté de la Mairie.
- Mme veuve BRUEL, buraliste, rue de la Mairie.
- M. MAURY, marchand de journaux, 16, rue Nationale.

Le propriétaire-gérant : A. COUESLANT.

GROS LOTS 600,000 fr. ET DIVERS LOTS

Pour 5 fr. on reçoit 12 N<sup>os</sup> contrôlés participant Panama à lots. Tirage 15 Déc. Pour 5 fr. on reçoit 8 N<sup>os</sup> contrôlés particip. Oblig. 1/4 Ville de Paris. Tirage 5 Déc. Gros lot 250.000 div. lots. Pour 3 fr. on reçoit 10 N<sup>os</sup> contrôlés particip. Bons du Congo. Tirage 20 Déc. Gros lot 100,000 et div. lots. Répart<sup>n</sup> totale des lots gagnés. Liste apr. Tirage. Jolie prime aux souscripteurs. Ecr. en confiance Union familiale, 319, rue St-Martin, Paris.

ENTREPRISE ARSÈNE COLLET, FONDÉE EN 1855  
CHANTIER DU CHEMIN DE FER. — AVENUE DES MARCHANDISES (Près la gare des Marchandises. — CAHORS)  
**CHAUFFAGE ÉCONOMIQUE**  
PROVISIONS POUR L'HIVER  
BOIS DE CHAUFFAGE EN CHÊNE SCIÉ ET FENDU  
Le stère, sur le chantier, y compris l'octroi..... 8 fr.  
Le stère, rendu franco à domicile..... 8 50  
Copeaux de Bûchage et de Fendage, 5 fr. le stère (rendu franco à domicile)  
S'adresser au chef du Chantier du Chemin de Fer, ou envoyer les commandes à  
**M. ARSÈNE COLLET**  
CHANTIER DU CHEMIN DE FER  
AVENUE DES MARCHANDISES  
(Près la Gare des Marchandises)